

COMITÉ SYNDICAL DELIBERATION N° 3

SEANCE DU 20 MAI 2026

L'an 2026, le 20 mai 2026 à 10h, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à PRIVAS, le Comité syndical du TE07, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE

Membres convoqués : 78

Membres présents : 66

Pouvoirs : 8

Excusés : 4

OBJET : Délégation d'attributions au Président.

Le Président, nouvellement élu, rappelle que d'après les dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte financier unique ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Pour assurer une bonne administration du Syndicat, Il vous est proposé de donner délégation au Président pour, notamment :

- La préparation et la passation des marchés ou commandes passés sans formalités préalables, en procédure adaptée, d'un montant inférieur à 90 000€ HT, dès lors que les crédits sont inscrits au budget, ainsi que leurs éventuels avenants, et tous les marchés subséquents, quel que soit leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- La passation des contrats d'assurances et l'acceptation des indemnités de sinistre,
- La création ou la modification des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Syndicat,
- L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ TTC,
- Intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou défendre le Syndicat, pour les litiges n'engageant pas le syndicat au-delà de 100 000€ TTC, dans les actions intentées contre lui devant :
 - o L'ensemble des juridictions administratives, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux (responsabilité contractuelle ou non contractuelle) au fond comme en référé ;
 - o L'ensemble des juridictions civiles et judiciaires, tant en première instance que par la voie de l'appel ou de la cassation, les procédures d'urgence, accélérées et d'expertise, et notamment pour se porter partie civile par voie d'action et d'intervention et faire prévaloir les intérêts de la commune devant les juridictions pénales ;
 - o Les juridictions spécialisées et les instances de conciliation.

Cette délégation comprend également la contestation des dépens et le recours à la transaction avec les tiers dans la limite d'un montant de 50 000 €.

- Fixer et régler les frais et honoraires des avocats, huissiers, notaires ou experts,
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels pourraient être impliqués les véhicules du TE07,
- La passation des conventions pour la réalisation des réseaux électriques et divers lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- La fixation et le règlement d'indemnités consécutives à l'installation de réseaux lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- La réalisation et le remboursement de lignes de crédits de trésorerie sur la base d'un montant maximal de 2 M€, ainsi que les placements de trésorerie.

Il est rappelé à cet égard que les « décisions » prises dans ce cadre sont inscrites au registre des délibérations, sont soumises aux mêmes formalités de publication que les délibérations, et qu'il en est rendu compte au Comité syndical.

Par ailleurs, il vous est proposé qu'en l'absence du Président, ces décisions puissent être prises par le 1^{er} Vice-Président.

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré :

Approuve les délégations suivantes au Président du Syndicat :

- Décide que les décisions prises en vertu de cette délégation seront signées par le Président ou, en son absence au sens de l'article L. 2122-17 du Code général des collectivités territoriales, par le Premier Vice-président ;
- Décide que le Président pourra subdéléguer leur signature à certains vice-présidents et aux agents publics du Syndicat dans les conditions fixées à l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président,



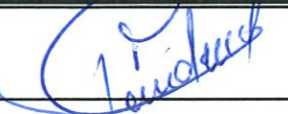
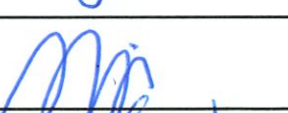
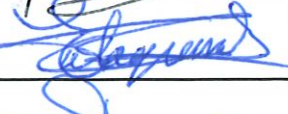
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le

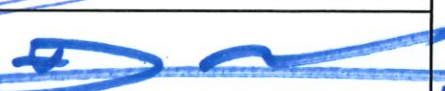
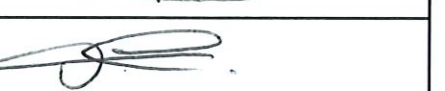
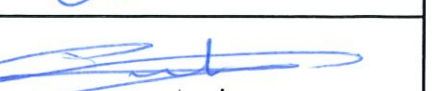
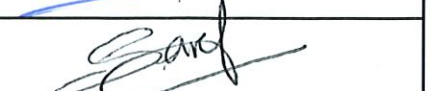
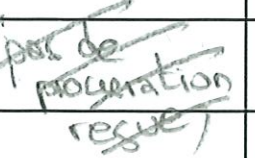
Feuille d'émargement

Votebox

COMMUNES RURALES

Comité - 20/05/2026

Commune	Nom Elus	Prénom Elus	A donné procuration à	A reçu procuration de	Signature
Arr Largentière	COUDENE	Patrick			
Arr Largentière	BRUYERE ISNARD	Thierry			
Arr Largentière	ACCASSAT	Karine		CHANIAL Eric ③	
Arr Largentière	THOULOUZE	Dorian		TOURNAYRE Alexandre ⑥	
Arr Largentière	TASSAN DIN	Bruno			
Arr Largentière	MILLET	Cécile			
Arr Largentière	GANDON	Christian			
Arr Largentière	GROS	Jérôme			
Arr Largentière	ALBERTI	Antoine			
Arr Largentière	COMBE	Marie-Christal			
Arr Largentière	BALMES	Eric			
Arr Largentière	YVAIN	Bertrand			
Arr Largentière	TALAGRAN	Emma			
Arr Largentière	TOURNAYRE	Alexandre	THOULOUZE Dorian ⑦		
Arr Largentière	FORTUNE	Philippe			

Commune	Nom Elus	Prénom Elus	A donné procuration à	A reçu procuration de	Signature
Arr Largentière	COMBE	Christophe			
Arr Largentière	FOMBON	Michel			
Arr Privas	VIVAT	Yann			
Arr Privas	BERNARD	Jérôme		ARSAC François ⑦	
Arr Privas	LEVEQUE	Michel			
Arr Privas	FOUGEIROL	Julien	LADREYT Jean-Pierre ⑧		
Arr Privas	VALETTE	Denis			
Arr Privas	SERRE	Marie-Josée			
Arr Privas	VIALLE	Jérôme			
Arr Privas	LADREYT	Jean-Pierre		FOUGEIROL Julien ⑧	
Arr Tournon	BULINGE	Jean-Paul			
Arr Tournon	BONNET-FERRAND	Virginie			
Arr Tournon	SABATIER	René			
Arr Tournon	COULMONT	Hervé			
Arr Tournon	CAVROY	Antoine			
Arr Tournon	BOURJAT	Laetitia			
Arr Tournon	GRUAT	Cécile			
Arr Tournon	SAVEL	Laetitia			
Arr Tournon	CHARRA	Michel		ANJOLRAS Philippe	
Arr Tournon	GEORGES	Michel			

Commune	Nom Elus	Prénom Elus	A donné procuration à	A reçu procuration de	Signature
Arr Tournon	VERNET	Jérôme			
Arr Tournon	BERTHON	Serge			
Arr Tournon	PEYRON	Frédéric			
Arr Tournon	BERTRAND	Regis			
Arr Tournon	ANJOLRAS (PRESENT)	Philippe	Michel CHARRA		
Arr Tournon	PINOTEAU	Anthony			

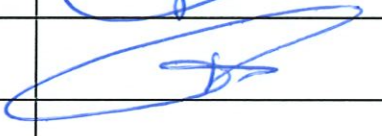
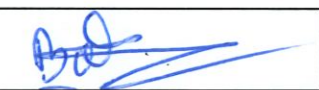
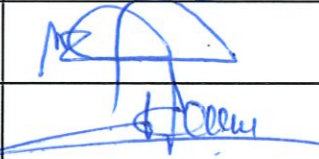
Feuille d'émargement

Votebox

COMMUNES URBAINES

Comité - 20/05/2026

Commune	Nom Elus	Prénom Elus	Qualité	A donné procuration à	A reçu procuration de	Signature
Annonay	MANTELIN	Edith	Titulaire	RIGOLIER Patricia ②		
Annonay	RIGOLIER	Patricia	Titulaire		MANTELIN Edith ①	
Annonay	VALERY	Gautier	Suppléant			
Annonay	MARTIN	Lucile	Suppléant			
Aubenas	POYET	Norbert	Titulaire			
Aubenas	OBERTI	Patrice	Titulaire			
Aubenas	VERMOREL	Guillaume	Suppléant			
Aubenas	BERNARD	Nathan	Suppléant			
Charmes-sur-Rhône	MANENT	Hugo	Titulaire			
Charmes-sur-Rhône	FRAISSE	Marie-Laurence	Suppléant			
Chomérac	ARSAC	François	Titulaire	Bernard Jaume ③		
Chomérac	ROCHE	Loic	Suppléant			
Cruas	DEHAFFREINGUE	Claude	Titulaire			
Cruas	TEDJAR	Farid	Suppléant			
Davézieux	GUIGAL	Bernard	Titulaire			
Davézieux	DEMILIERE	Myriam	Suppléant			
Guilherand-Granges	BERNAUD	Alain	Titulaire	PONSICH Régis ②		
Guilherand-Granges	PONSICH	Régis	Titulaire		BERNAUD Alain ②	
Guilherand-Granges	CAPARROS	Sébastien	Suppléant			

Commune	Nom Elus	Prénom Elus	Qualité	A donné procuration à	A reçu procuration de	
Guilherand-Granges	GAILLARD	Philippe	Suppléant			
La Voulte-sur-Rhône	LEBRAT	Jérôme	Titulaire	Valla Michel ⑨		
La Voulte-sur-Rhône	MARQUES DOS SANTOS	Loic	Suppléant			
Le Cheylard	ARNAUD	Mickael	Titulaire			
Le Cheylard	MARION	Jean-François	Suppléant			
Le Pouzin	AMBERT	Gérard	Titulaire			
Le Pouzin	VIGNAL	Christophe	Suppléant			
Le Teil	CURTIUS	Patricia	Titulaire		CHEZEAU Aurélien ③	
Le Teil	CHEZEAU	Aurélien	Titulaire	CURTIUS Patricia ⑥		
Le Teil	TANNOUH	Sabrina	Suppléant			
Le Teil	LE DUFF	Gérome	Suppléant			
Les Vans	CAPIOD	Thierry	Titulaire			
Les Vans	BALME	Emmanuelle	Suppléant			
Privas	VALLA	Michel	Titulaire		Jérôme LEBRAT ④	
Privas	ROUVIER	Hervé	Titulaire			
Privas	MARNAS	Christian	Suppléant			
Roiffieux	MANZO	Raphaël	Titulaire			
Roiffieux	FOREL	Eric	Suppléant			
Saint-Étienne-de-Fontbellon	ALLIX	Jean-Marie	Titulaire			
Saint-Étienne-de-Fontbellon	GONTHIER	Erwan	Suppléant			
Saint-Péray	HERAUD	Jean-Philippe	Titulaire			
Saint-Péray	LAM KAM	David	Titulaire			
Saint-Péray	DUFOUR	Christiane	Suppléant			
Saint-Péray	DESMEDT	Julien	Suppléant			

Commune	Nom Elus	Prénom Elus	Qualité	A donné procuration à	A reçu procuration de	
Tournon-sur-Rhône	GAILLARD	Benjamin	Titulaire			
Tournon-sur-Rhône	LEPAGE	Dominique	Titulaire			
Tournon-sur-Rhône	ZEIMET-BASSET	Chantal	Suppléant			
Tournon-sur-Rhône	DUMONTET	Thierry	Suppléant			
Vals-les-Bains	BUFFAT	Eric	Titulaire			
Vals-les-Bains	LAGARDE	Jean-Pierre	Suppléant			
Vernosc-lès-Annonay	VIALETTE	Stéphane	Titulaire			
Vernosc-lès-Annonay	GACHE	Frédric	Suppléant			
Villeneuve-de-Berg	FONT	Jérôme	Titulaire			
Villeneuve-de-Berg	MEHL	Didier	Suppléant			

Feuille d'émargement

Votebox

EPCI

Comité - 20/05/2026

EPCI	Nom Elus	Prénom Elus	Qualité	A donné procuration à	A reçu procuration de	Signature
CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	BRIELLE	Victoria	Suppléant			
CC Ardèche Rhône Coiron	BOUNIARD	Philippe	Titulaire			
CC Ardèche Rhône Coiron	KERMAC	Mélaïne	Suppléant			
CC Bassin d'Aubenas	MAISONNEUVE	Patrick	Titulaire			
CC Bassin d'Aubenas	GRASSET	Geneviève	Suppléant			
CC BERG ET COIRON	BACCAN	Séverine	Titulaire			
CC BERG ET COIRON	HENRI CHANAL	Pierre	Suppléant			
CC DES GORGES DE L'ARDECHE	RIEU	Yves	Titulaire			
CC DES GORGES DE L'ARDECHE	TOURRE	Xavier	Suppléant			
CC DU PAYS DE BEAUME DROBIE	Joel	BOISSIN	Titulaire			
CC DU PAYS DE BEAUME DROBIE	Gaston	JAMBOIS	Suppléant			
CC Montagne d'Ardèche	CHANIAL	Eric	Titulaire	ACCASSAT Karine ①		
CC Montagne d'Ardèche	TEYSSIER	Dominique	Suppléant			
CC PAYS DES VANS EN CEVENNES			Titulaire			
CC PAYS DES VANS EN CEVENNES			Suppléant			
CC Val'Eyrieux	BRESSO	Dominique	Titulaire			
CC Val'Eyrieux			Suppléant			
COM COM VAL d'AY	COLL	Norbert	Titulaire			
COM COM VAL d'AY	MONTEYREMARD	Cyprien	Suppléant			

EPCI	Nom Elus	Prénom Elus	Qualité	A donné procuration à	A reçu procuration de	
COMCOM RHÔNE AUX GORGES (=DRAGA)	MATHON	Christophe	Titulaire			
COMCOM RHÔNE AUX GORGES (=DRAGA)	CROIZIER	Sylvain	Suppléant			